



CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES
DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

AVIS 2015/01

**RELATIF AU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN COURS
D'EDUCATION A LA CITOYENNETE DANS L'ENSEIGNEMENT
OBLIGATOIRE EN COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE**

ADOpte PAR L'ASSEMBLE PLENIERE DU 23 juin 2015

I. EXPOSE DU DOSSIER

Le Conseil Wallonie Bruxelles de la Coopération internationale et ses membres soutiennent depuis de nombreuses années un travail important d'éducation au développement.

Ainsi, Acodev a réalisé pour le CWBCI en 2007, un condensé « Eduquer au développement et à la solidarité internationale » avec l'appui d'Annoncer la Couleur et le CWBCI a soutenu de 2006 à 2012 les initiatives des Semaines de la solidarité internationale. Le CWBCI a également participé activement depuis 2007 à l'appréciation et à la sélection des projets d'éducation au développement cofinancés par WBI. En plus de mener régulièrement des actions d'éducation au développement, certaines organisations du CWBCI mènent avec leurs propres membres une réflexion de longue date dans ce domaine et produisent régulièrement des publications en la matière.

C'est avec beaucoup d'intérêt que le CWBCI avait pris connaissance, dans la Déclaration de politique Communautaire 2014-2019 «Fédérer pour Réussir» de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la volonté de cette dernière de développer l'éducation à la citoyenneté à travers l'instauration sous cette législature, dans les écoles de l'enseignement officiel, progressivement à partir de la première primaire, d'un cours commun d'éducation à la citoyenneté en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale laïque.

A l'heure où la mise en place d'un cours d'éducation à la citoyenneté est en discussion au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles et où un Groupe de travail est à l'œuvre au Parlement, le Conseil Wallonie Bruxelles de la Coopération internationale souhaite faire part au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles et plus particulièrement à Madame la Ministre de l'enseignement obligatoire, de sa vision sur le contenu et l'orientation que devrait prendre ce cours en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Le CWBCI s'appuie pour développer son avis, sur son mémorandum 2014 ainsi que sur le travail spécifique réalisé par deux de ses membres, à savoir ACODEV¹, spécialisé dans les questions d'éducation au développement, conjointement avec Annoncer la Couleur et le Conseil pour l'Education et la Formation².

II. AVIS

Dans son mémorandum 2014, le CWBCI soulignait la nécessité pour les Communautés et Régions de mettre en œuvre les résolutions et recommandations belges et européennes en matière d'éducation au développement, tant dans leurs politiques, programmes et budgets relatifs à la solidarité internationale que dans ceux relatifs à l'enseignement formel (mémorandum p 9).

Le CWBCI mettait entre autres l'accent sur la promotion d'un dialogue entre toutes les instances concernées par l'éducation au développement pour inciter à un travail de fond sur les enjeux mondiaux auprès des différents publics pour augmenter l'impact de l'éducation au développement ainsi que sur la reconnaissance du rôle et de la plus-value des acteurs de coopération indirecte et décentralisée dans leur mission d'éducation au développement et le soutien aux partenariats entre ces acteurs et l'ensemble des acteurs éducatifs.

¹ « Position commune des acteurs de la citoyenneté mondiale et solidaire : développer l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement obligatoire de la Communauté française de Belgique », ACODEV – Annoncer la Couleur - 2015

² « Pour une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages en Fédération Wallonie Bruxelles », Avis 121 du CEF – février 2014

S'appuyant plus particulièrement sur la position conjointe d'Acodev, membre du CWBCI et d'Annoncer la Couleur, le CWBCI est favorable à la mise en place d'un cours d'éducation à la citoyenneté. Il recommande :

1. d'inclure dans l'éducation à la citoyenneté la prise en compte des enjeux mondiaux et la dimension de solidarité

Il sera ainsi question d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire qui vise à :

- faciliter une compréhension globale des enjeux du développement et des mécanismes qui engendrent des relations inégalitaires entre le Nord et le Sud
- faciliter la compréhension des interdépendances au niveau mondial ainsi que des inégalités entre hommes et femmes, au Nord et au Sud
- favoriser la réflexion et développer le sens critique
- favoriser un meilleur dialogue entre les citoyens
- promouvoir des valeurs, attitudes et aptitudes liées à la solidarité
- susciter et renforcer la capacité des citoyens à agir de manière collective pour un monde plus juste et plus équitable

Il s'agit de préparer les élèves à être des citoyens actifs, responsables, critiques et solidaires, capables de contribuer à une société démocratique, solidaire, plurielle et ouverte aux différentes cultures.

2. de concevoir l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire comme une discipline spécifique mais avant tout comme une démarche transversale.

L'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire doit viser l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être et est avant tout une question interdisciplinaire et transversale. Il convient dès lors de concevoir l'heure de cours spécifique en articulation avec d'autres apprentissages et comme un moment privilégié de fixation des acquis, de réflexion sur les valeurs, d'exercices pratiques de la citoyenneté (autour d'une rencontre, un projet de classe, un sujet d'actualité,...).

3. conformément à la déclaration de Politique Communautaire, de doter ce cours d'un référentiel spécifique

Il nous semble essentiel d'inclure entre autres dans le cursus l'éducation citoyenne :

- des savoirs : connaissances notamment du fonctionnement du monde au niveau politique, économique, social, environnemental, des interdépendances mondiales, enjeux mondiaux à partir des différentes thématiques ou points d'actualité abordés en classe (ex: l'alimentation, l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation, les inégalités entre femmes et hommes au Nord et au Sud, les conditions de travail, les changements climatiques, la consommation responsable, la liberté d'expression, les droits humains, la participation citoyenne, les inégalités Nord-Sud...)
- des savoir-faire : développement de l'esprit critique, apprentissage du dialogue interpersonnel et interculturel et capacités à agir dans le monde en favorisant l'engagement dans des actions individuelles et collectives pour plus de justice mondiale,...
- des savoir-être : promotion et adhésion aux valeurs de justice et solidarité, coopération, respect des droits humains, recherche de l'utilité sociale, coresponsabilité,...

4. de préparer les instituteurs, titulaires de cours et enseignants à ce nouveau cours et à cette approche transversale, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants annoncée dans la Déclaration de politique communautaire ainsi qu'en leur permettant de bénéficier dans leur formation initiale et continuée, mais aussi dans l'exercice de leur fonction de l'appui d'acteurs extérieurs à l'école qui ont développé une expertise et expérience en la matière. Cela contribue aussi à l'ouverture de l'école au monde qui l'entoure.

5. d'envisager à terme, d'étendre le cours de citoyenneté à l'ensemble de l'enseignement en Fédération Wallonie Bruxelles. Aujourd'hui, le projet de mise en place d'un cours de citoyenneté tout au long du cursus de l'enseignement obligatoire vise l'enseignement dont la Communauté française de Belgique est le pouvoir organisateur. Il serait opportun que l'ensemble des réseaux soient concernés par cette évolution

6. de formaliser et renforcer la présence de cette éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, socle du vivre ensemble sur une planète globalisée, dans le Décret Mission³ et de revaloriser le décret – encore trop méconnu – relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française de 12 janvier 2007 (Décret Citoyenneté⁴).

³ Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire D. 24-07-1997 MB. 23-09-1997

⁴ Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française D. 12-01-2007 M.B. 20-03-2007

III. ANNEXES

3.1. Annexe 1 : Extrait de la Déclaration de politique 2014-2019 «Fédérer pour réussir» de la Fédération Wallonie Bruxelles - p 10 - 1.3. Développer l'éducation à la citoyenneté

3.2. Annexe 2: «Position Commune des acteurs de la citoyenneté mondiale et solidaire: développer l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement obligatoire de la Communauté française de Belgique» (ACODEV – Annoncer la Couleur, 2015)

3.3. Annexe 3 : « Réforme de la formation initiale des enseignants : des enseignants mieux outillés en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire » (ACODEV – Annoncer la Couleur, 2015)

3.4. Annexe 4 : Mémoire du CWBCI - 2014